

22 JUILLET 2024

[www.whc.org/fr/](http://www.whc.org/fr/)

courriel : [subventions@whc.org](mailto:subventions@whc.org)

téléphone : 613-722-2090 ext 265



DJ Cleland-Hura

Image de l'oeuvre lauréate du concours d'art HFC 2024 - « Une paire fière - le Petit Garrot » par DJ Cleland Hura

## Initiative du Timbre sur la conservation des habitats

Habitat Faunique Canada (HFC) a le plaisir d'annoncer le lancement du programme de subventions 2025-2026, pour les projets qui se dérouleront entre le 1er avril 2025 et le 31 mars 2026.

*La période de soumission des demandes sera ouverte le 22 juillet 2024.*

*La date limite pour présenter une demande est le 4 octobre 2024.*

**Appliquer en ligne :** Nous acceptons les demandes UNIQUEMENT sur [notre plateforme de gestion des subvention en ligne](#)

**Fonds de contrepartie :** Les projets doivent démontrer un ratio minimum de contrepartie de 1-1 (le financement de source fédérale canadienne ne peut être considéré comme un fonds de contrepartie)





Mention de source : Nashwaak Watershed Association Inc. - Jason Nugent Photography

# CE QUE NOUS FAISONS

Fondé en 1984, Habitat faunique Canada est un organisme de bienfaisance national, non gouvernemental, sans but lucratif axé sur la conservation

## Les programmes de subventions que nous proposons actuellement:

- **Initiative du Timbre sur la conservation des habitats** : ce programme appuie les projets de conservation, de restauration ou d'amélioration des habitats, ainsi que les projets d'intendance, qui mettent l'accent sur les milieux humides, la sauvagine et les oiseaux migrateurs considérés comme gibier. Ce programme est financé par la vente du Timbre sur la conservation!
- **Fonds pour les organismes de conservation (sous le Plan de conservation du patrimoine naturel)** : *Ce programme appuie les organismes de conservation canadiens pour l'acquisition de terres qui permettront de contribuer à la concrétisation des éléments terrestres et des eaux intérieures du premier objectif des buts et objectifs du Canada en matière de biodiversité, ainsi que la protection de l'habitat en vue du rétablissement des espèces en péril.*
- **Programme d'action communautaire pour la conservation** : Ce programme appuie les plus petites organisations (demandes jusqu'à 10 000 \$) dans leurs efforts de conservation au sein de leur communauté, et ce, grâce à des projets qui favorisent le rapprochement de la population canadienne avec la nature, la participation des jeunes à des activités de conservation ou l'offre de programmes éducatifs sur la conservation.





2023 Timbre sur la conservation : « Brème boréale - Fuligules à collier »  
Mention de source : Isabelle Collin

# TIMBRE SUR LA CONSERVATION

## Le Timbre sur la conservation = Investissement dans la conservation

En 1985, nous avons introduit le Timbre sur la conservation des habitats faunique du Canada afin de recueillir des fonds pour la conservation au Canada. Les fonds générés par le Timbre servent à financer d'importantes activités de conservation grâce au programme de subventions d'HFC.

**Le prix du Timbre sur la conservation, qui coûte actuellement 8,50 \$, n'a pas varié depuis 1991.**

En conséquence, le pouvoir d'achat du Timbre sur la conservation a fortement diminué

Au printemps 2018, dans le cadre d'une consultation publique, Environnement et Changement climatique Canada a soumis une proposition visant à augmenter le prix du Timbre.

Le processus a été mis en veilleuse. À l'heure actuelle, nous ignorons toujours quand le ministre de l'Environnement et Changement Climatique prendra une décision au sujet de l'augmentation proposée pour le prix du Timbre.

HFC continue de plaider en faveur d'une augmentation du prix du Timbre sur la conservation, laquelle apportera des fonds supplémentaires indispensables aux importants efforts de conservation entrepris partout au Canada.





« Couple de mallard - Début d'hiver »  
La peinture inaugurale en 1985 par Robert Bateman

## CONTEXTE DU PROGRAMME

L'histoire commence par un concours d'art: Les artistes soumettent leur oeuvre à HFC aux fins de sélection pour être reproduite sur le Timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada.

Une oeuvre d'art est sélectionnée ou commandée chaque année et est apposés sur le permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier au Canada. Ce permis est principalement acheté par les chasseurs d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier.

Les collectionneurs et les particuliers qui souhaitent soutenir les activités de conservation des habitats fauniques au Canada achètent également le Timbre et les lithographies à tirage limité

Depuis la mise en place de son programme de subvention en 1985, Habitat faunique Canada (HFC) a investi plus de 64 millions de dollars et soutenu plus de 1 600 projets de conservation partout au Canada

**Chaque année, nous recevons des demandes de subvention qui représentent *plus du double du montant des fonds disponibles grâce au programme de subventions du Timbre***

En effet, par le truchement de ce programme et avec l'aide de multiples partenaires, HFC a réussi à mobiliser plus de 182 millions de dollars destinés à des activités de conservation.



Mention de source : Lower Thames Valley Conservation Authority - Dave Anderson Photography

# NOTRE STRATÉGIE

**MISSION** Conserver les habitats fauniques au Canada grâce à des investissements judicieux en matière de conservation

Étant donné la place prépondérante qu'occupe la conservation des habitats dans l'énoncé de mission d'HFC, le financement du programme de subvention 2024-2025 dans le cadre de l'Initiative du Timbre sur la conservation des habitats sera alloué selon les modalités suivantes:

- au moins 60% des fonds disponibles seront affectés à des projets de conservation des habitats;
- jusqu'à 30% des fonds disponibles seront affecté à des projets de résautage liés à la conservation;
- jusqu'à 10% des fonds disponibles seront affectés à des projets de recherche;
- jusqu'à \$30,000 demeurent disponibles pour des projets dans le cadre du Fonds pour la conservation du Guillemot à Terre-Neuve-et-Labrador.

**Politique sur les espèces envahissantes:** veuillez consulter la page 9 du présent document pour connaître les conditions de recevabilité des activités et des projets relatifs aux espèces exotiques envahissantes..

**Demandes de petites subventions:** Si vous représentez une petite organisation à la recherche de 10 000 \$ ou moins pour un projet qui rapprochera la population canadienne de la nature, fera participer les jeunes à des activités de conservation ou offrira un programme éducatif en matière de conservation , veuillez présenter une demande dans le cadre du nouveau **Programme d'action communautaire pour la conservation** d'HFC.







Mention de source : Manitoba Habitat Heritage Corporation

# ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

## Les bénéficiaires admissibles au programme de subventions sont des:

- 
- résidents canadiens;
  - organismes sans but lucratif;
  - organismes autochtones, des associations et des conseils de gestion des ressources fauniques;
  - établissements universitaires, scolaires et de recherche;
  - organisations à but lucratif telles que les petites entreprises, les entreprises, les sociétés et les associations industrielles;
  - organisations locales telles que les associations et les groupes communautaires, les groupes d'aînés, les groupes de jeunes et les clubs philanthropiques;
  - gouvernements provinciaux et territoriaux, des administrations municipales ou locales et des organismes connexes.

## Les bénéficiaires non admissibles au programme de subventions comprennent, sans s'y limiter:

- 
- les organisations ou les particuliers à l'étranger;
  - les organisations ou les particuliers au niveau fédéral, les fonctionnaires, les ministères, les organismes gouvernementaux et les sociétés d'État.



Mention de source : Stewardship Association of Municipalities

# ADMISSIBILITÉ DES PROJETS



En reconnaissance du fait que l'achat du Timbre sur la conservation des habitats faunique du Canada par les chasseurs de sauvagine représente la principale source de financement du programme de subvention d'HFC, dans les limites de son budget disponible, HFC soutiendra principalement les projets impliquant la participation de multiples partenaires qui soutiennent :

- Les activités de conservation prioritaires dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), y compris l'objectif axé sur la dimension humaine;
- Des projets régionaux et locaux concernant les habitats d'importance pour d'autres espèces d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier;
- Les activités prioritaire de conservation et de gestion dans le cadre du Fonds pour la conservation du guillemot à Terre-Neuve et au Labrador.

## Exigences relatives au financement

- Les candidats doivent s'assurer que la mise en oeuvre du projet respecte tous les règlements, lois, permis, etc.
- Les projets doivent être réalisés entre le 1 avril 2025 – mars 31, 2026. Si le projet est approuvé, les fonds de subventions d'HFC, doivent être dépensés au cours de l'exercice 2025-2026.
- Les projets doivent clairement faire état d'un ratio de financement minimum de 1:1\* au cours de l'exercice 2025-2026 (p.ex., les contributions d'HFC ne doivent pas excéder 50% des recettes du projet).  
*\*Les fonds provenant des programmes du gouvernement du Canada ne peuvent pas être calculés dans le ratio.*
- Le financement confirmé doit inclure des lettres signées par les partenaires, attestant les contributions en espèces et en nature au projet.
  - Ces lettres doivent accompagner le formulaire de demande de financement.
  - Les sources de financement prévues qui ne sont pas encore confirmées doivent être clairement définies dans la section "Sommaire financier" du formulaire de demande de subvention.
- Les projets doivent lire, comprendre et respecter les lignes directrices du programme, disponibles en ligne



Mention de source : BC Wildlife Federation

# ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

## Dépenses non admissibles ne pouvant être financées par les fonds d'HFC:



- En tant que contribution à un fonds de dotation;
- Les dépenses directement liées à l'acquisition de terrains ou d'intérêts fonciers, y compris un bail, une servitude de conservation ou une convention de conservation.

## Autres considérations:

Autres points dont le Conseil d'administration d'HFC tient compte;

- Le projet doit contribuer à une répartition géographique équitable des fonds d'HFC dans l'ensemble du Canada.
- De multiples partenaire financiers doivent participer au projet.
- Les fonds d'HFC doivent expressément servir aux activités du projet qui se dérouleront au cours de l'année financière précisée;
- Le projet doit appuyer le rôle de la communauté de chasse à la sauvagine et sa contribution à la conservation des espèces sauvages et de leur habitat.
- Le projet doit encourager et défendre l'importance des habitats fauniques au Canada.
- Le projet doit entraîner une conservation durable à long terme.





Mention de source : Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick

# EEE PROJETS

Le Conseil d'administration d'HFC reconnaît que les espèces exotiques envahissantes (EEE) constituent un problème important en matière d'habitat. Toutefois, compte tenu de la réduction des subventions disponibles dans le cadre de l'initiative du Timbre sur la conservation des habitats, la portée des projets examinés concernant les EEE a été réduite.

**Pour être admissibles au financement, les projets comportant des composantes EEE doivent présenter clairement des activités basées sur les lignes directrices fournies dans le tableau ci-dessous.**

Le financement sera axé sur la formation et la sensibilisation, la recherche et l'éradication à long terme des EEE et ce, dans le but d'améliorer dans le futur la pratique de conservation des milieux humides, de la sauvagine et des habitats.

Type de projet	Formation ou sensibilisation*	Site de démonstration*	Recherche*	Contrôle initial*	Entretien*
Priorité aux EEE	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Les EEE sont secondaires	Oui	Non	Oui	Non	Non

\*Des projets de formation et de sensibilisation tels que des ateliers, des séminaires et des activités de liaison avec le public.  
 \*Le site de démonstration comprend des projets tels que la mise en œuvre de méthodes scientifiques éprouvées dans un cadre pratique.  
 \*Des projets de recherche qui font la promotion de nouvelles méthodes scientifiques novatrices pour approfondir les connaissances sur les EEE.  
 \*Des projets de contrôle initial comme des mesures préventives au début du cycle de l'envahissement pour les sites d'EEE nouvellement découverts.  
 \*Des projets d'entretien comme le maintien de la réduction des niveaux existants d'EEE, sans intention d'éradication..





Mention de source : BC Wildlife Federation

# SOUTIEN DE TOUS LES GROUPEES

L'adoption de la diversité, tant pour les écosystèmes que pour les organisations canadiennes, est une valeur fondamentale d'Habitat faunique Canada (HFC). Alors que nous reconnaissons la nécessité d'accroître l'inclusion et la diversité dans tous les aspects de la conservation et de la gestion de la faune, HFC s'engage à soutenir les projets de groupes ayant des buts et des objectifs divers et inclusifs pour le programme de subventions 2025-2026.

## Exigences relatives au financement

- Les projets doivent être réalisés entre le 1 avril 2025 – mars 31, 2026. Si le projet est approuvé, les fonds de subventions d'HFC, doivent être dépensés au cours de l'exercice 2025-2026;
- Les projets doivent clairement faire état d'un ratio de financement minimum de 1:1;
- Les activités de conservation prioritaires dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), y compris l'objectif axé sur la dimension humaine;
- Des projets régionaux et locaux concernant les habitats d'importance pour d'autres espèces d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier;
- Dans la demande, identifiez-vous et démontrez clairement comment votre organisation ou votre projet apportera des améliorations à la diversité, à l'équité et à l'inclusion au sein de la communauté du Canada.

Pour de plus amples renseignements sur la diversité et l'inclusion, veuillez consulter <https://ccdi.ca>





Mention de source : Nashwaak Watershed Association Inc. - Jason Nugent Photography

# CATÉGORIES DE SUBVENTION

## Conservation des habitats

Les projets relevant de cette catégorie mettent l'accent sur des activités menées directement sur le terrain :

- qui abordent les priorités de conservation du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) telles que décrites dans le Plan de mise en œuvre des plans conjoints des habitats, dont la conservation, la restauration, la protection et l'amélioration de l'habitat dans les zones prioritaires;
- ou qui appuient la conservation de l'habitat pour d'autres importantes espèces d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier.

**REMARQUE : Pour les projets de réparation ou de reconstruction des infrastructures (p. ex., la réparation ou le remplacement d'une structure de contrôle du niveau d'eau), HFC envisagera uniquement les projets :**

- qui augmentent la superficie de milieux humides ou qui améliorent l'intégrité écologique de la superficie touchée;
- ou qui comblent les besoins d'entretien à long terme des infrastructures (qui n'exigeront pas un financement ultérieur provenant d'HFC).





Mention de source : Delta Farmland and Wildlife Trust

# CATÉGORIES DE SUBVENTION

## Recherche

Les projets relevant de cette catégorie visent à approfondir la compréhension en matière de protection de la sauvagine, de conservation dans les aires prioritaires de l'habitat ou encore la composante humaine du PNAGS.

### REMARQUE:

Pour être admissibles au financement, les projet de recherche doivent inclure avec la soumission de la demande une lettre d'appui du comité scientifique ou technique du Plan conjoint des habitats (ou d'espèces) associé au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine au Canada.

## Établissement d'enseignement

Si la demande de subvention est présentée par l'intermédiaire d'un établissement d'enseignement, comme un collège ou une université, le demandeur doit:

- communiquer avec HFC **avant** de soumettre la demande dans le cas où l'établissement d'enseignement exige que des frais généraux soient imputés aux fonds de subvention d'HFC;
- s'assurer que le bureau administratif approprié de l'établissement a examiné l'ébauche de la lettre d'entente avec HFC **avant** que la demande ne soit soumise. Si la demande de subvention est acceptée, l'établissement d'enseignement devra conclure un accord essentiellement conforme au projet, comme condition pour être admissible à la subvention;
- fournir une lettre de la part du bureau administratif confirmant que l'ébauche de la lettre d'entente avec HFC a été examinée, y compris tout commentaire ou changement qui pourraient devoir être pris en compte si la demande de subvention est acceptée. Cette lettre doit être jointe au formulaire de demande au moment de sa soumission à HFC.



Mention de source : Alberta Hunter Education Instructors Association

# CATÉGORIES DE SUBVENTION

## Activités de réseautage liées à la conservation

Les projets qui entrent dans cette catégorie portent sur les objectifs et les priorités du PNAGS relativement à la composante humaine, c'est-à-dire l'« augmentation du nombre de chasseurs de sauvagine, de défenseurs de l'environnement et de citoyens qui profitent de la conservation de l'habitat de la sauvagine et des terres humides et l'appuient activement ».

### Comprend:

- Des ateliers et des programmes d'éducation sur les milieux humides;
- Des ateliers et des programmes d'éducation ou de recrutement pour les chasseurs de sauvagine;
- Des programmes éducatifs et des vidéos de conservation sur le Web;
- Des projet qui font progresser l'intendance régionale ou nationale.

### REMARQUE : Les projets de réseautage doivent respecter les critères suivants pour être admissibles au financement:

- Définir clairement le contenu du programme;
- Inclure un volet de suivi (activités futures planifiées) afin de démontrer comment les résultats positifs du programme se poursuivront au cours des années subséquentes et d'évaluer l'efficacité du programme. (Par exemple, à la suite du programme, les nouveaux chasseurs continuent-ils de chasser activement?).





# CATÉGORIES DE SUBVENTION

*Mention de source : McGill University*

## Fonds pour la conservation du Guillemot à Terre-Neuve-et-Labrador

Les projets dans cette catégorie appuient des activités de protection et de contrôle du guillemot, y compris des activités qui :

- Évaluent les populations reproductrices du guillemot, leur productivité et leur survie, les récoltes et d'autres facteurs de mortalité;
- Facilitent l'intendance de la chasse au guillemot et la conservation de la faune afin d'assurer la pérennité des populations de guillemots;
- Intègrent d'autres activités et des événements ciblant la conservation de l'habitat du guillemot.

Les demandes de subvention dans cette catégorie sont examinées par le Comité directeur du Fonds pour la conservation du guillemot à Terre-Neuve-et-Labrador qui réunit des représentants d'Oiseaux Canada, du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador (ministère de l'Environnement et de la Conservation) et Habitat faunique Canada. Un représentant du Service canadien de la faune de la région de l'Atlantique (ministère de l'Environnement et du Changement Climatique) communique aussi des renseignements techniques au comité.

### **REMARQUE:**

Si la demande est présentée par l'intermédiaire d'un établissement d'enseignements comme un collège ou une université, le candidat doit satisfaire aux exigences énumérées sous la rubrique «Établissements d'enseignement » pour la catégorie Recherche. Veuillez consulter la page 12.



Mention de source : Fondation SETHY

# PROCESSUS DE DEMANDE

- Les formulaires de demande doivent être remplis et [soumis en lignes](#).
- Les candidats seront d'abord invités à créer un nom d'utilisateur et un mot de passe.
- Vous pouvez ajouter des collaborateurs à votre demande si plusieurs personnes vous assistent lors de votre soumission.
- Vous pouvez enregistrer votre travail à tout moment.

**La période de candidature débutera le 22 juillet 2024.**

**Remarque:** Tout formulaire de demande transmis à HFC par courriel ou par la poste sera rejeté.

## Avant d'appuyer sur "Soumettre" :

- ➔ Passer en revue ce document d'appel à propositions
- ➔ Passer en revue la lettre d'entente d'HFC (entente de financement)
- ➔ Explorer le Plan conjoint des habitats (ou d'espèces) qui vous concerne
- ➔ Passer en revue le document d'orientation et les lignes directrices du programme

**Date limite de demande : vendredi 4 octobre 2024**



Mention de source : Delta Waterfowl

# PROCESSUS DE SÉLECTION

Le personnel d'HFC examinera les demandes de subvention soumises avant la date limite du 4 octobre 2024 afin de vérifier si les exigences d'admissibilité sont respectées. De même, un comité d'examen composé d'experts techniques et professionnels fera des recommandations au Conseils d'administration d'Habitat faunique Canada à la fin janvier 2025.

Les demandeurs seront par la suite avisés des décisions du Conseil avant le début de l'exercice 2025-2026 (c-à-d. avant le 1er avril 2025). Il est prévu que les notifications d'attribution seront fournies en février 2025.

Les demandes reçues par Habitat faunique Canada sont examinées chaque année en fonction de leur bien-fondé respectif. Il est possible qu'un projet subventionné une année ne le soit pas l'année d'ensuite.

Les candidats dont les projets ont été approuvés pour un financement d'HFC recevront une entente de financement à signer pour l'exercice 2025-2026 ("lettre d'entente"). Les projets doivent satisfaire aux exigences et aux critères énoncés dans la lettre d'entente pour être admissible au fond d'HFC.

## Questions?

Si vous souhaitez obtenir d'autres renseignements ou de l'aide pour remplir votre demande, veuillez contacter **Kylie Graham, Gestionnaire de projets**, par courriel ([subventions@whc.org](mailto:subventions@whc.org)) ou par téléphone (613-722-2090 x 265)

